

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du vendredi 13 août 2021 Par suite d'une convocation en date du 22 juillet 2021, les membres composant le conseil municipal se sont réunis à l'espace Pierre Brand, le 13 août 2021 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14 Délibération n°D_2021_08_13_14</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Christophe Comé, M. Julien Langlois, Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, Mme Cécile Pakosz, M. Christophe Piazzoni ? M. Norbert Regard Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Carole Chen à Mme Anne-Marie Ceccon, M. Jean-Philippe Gecchele à M. Christophe Comé Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Avis du conseil municipal sur la communication écrite de Monsieur Alain Cartier distribuée dans le courant de la semaine du 5 au 11 juillet 2021 aux administrés

Tout citoyen est libre de s'exprimer. Monsieur Alain Cartier a exprimé son point de vue dans un document écrit qu'il a distribué dans la majorité des boîtes à lettres de la commune. En rassemblant ses idées, il a construit une fiction en oubliant la réalité.

J'ai lors de mon élection lu le « Serment de l'élu » et je m'y conforme depuis un an.

Mon nom ou ma fonction étant cités sept fois, je considère que c'est une attaque personnelle. Il n'y a cependant pas lieu de la commenter en conseil municipal. Ceci est de l'ordre de la justice et du Procureur de la République.

En revanche, nombre de ses affirmations sont du domaine de l'infox. Elles sont erronées et mettent en cause le travail du conseil. Ce sont de fausses informations. Il convient de rétablir quelques vérités.

« Le nouveau maire, monsieur Georges Canicatti, s'est octroyé le maximum d'indemnités ! ».

Le propos est erroné. C'est le Conseil Municipal qui a voté les indemnités du maire et des adjoints en leur absence respective. Leurs indemnités ont été diminuées pour que Marc BRUNIER, conseiller, bénéficie d'une délégation et soit indemnisé pour son implication dans la gestion de la voirie. En revanche, le maire précédent qui bénéficiait également du maximum prévu par la loi n'avait pas choisi de diminuer ses indemnités.

« Pour démontrer l'absurdité des propos de surendettement, quelques chiffres sont nécessaires. [...] Donc pas de surendettement, autrement nous serions gérés par monsieur le Préfet ».

Les « quelques chiffres » cités sont extraits artificiellement d'un seul des trois budgets de la commune. La confusion est de plus entretenue entre budget réalisé et budget prévisionnel, budget dicté par la prudence et donc minoré.

Nous avons volontairement passé sous silence le fait que la commune ait été à nouveau inscrite au réseau d'alerte des finances locales par le Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie en 2019 et n'en soit sortie en 2020 que grâce à l'austérité pratiquée par la nouvelle équipe dans l'exécution budgétaire. Des alertes ont été adressées par Monsieur le Préfet directement à mon prédécesseur et à moi-même.

Nos rencontres avec Madame le Trésorier Payeur Général et Monsieur Le Sous-Préfet, ont confirmé que les comptes de notre Commune étaient également inscrits « En zone d'alerte » dans leurs registres. Ils nous ont aussi invités à prendre les mesures qui s'imposaient.

« Contrairement à la majorité des communes de France de 700 habitants, nous disposons de ressources particulières. »

Les Fonds Genevois au niveau départemental sont destinés prioritairement à l'investissement des infrastructures avec un intérêt transfrontalier, notamment dans le domaine de la mobilité. Les communes, elles, les utilisent pour des infrastructures dédiées à leurs administrés et non pour rembourser de la dette.

Lors de notre prise de fonction, près de la moitié des appartements étaient inoccupés et de nombreux loyers impayés. L'un d'eux était même meublé et gratuitement mis à la disposition de personnes ne résidant pas dans la commune.

« Un réaménagement des prêts allongera la durée et finalement coûtera plus cher pour une diminution dérisoire des annuités »

Nous avons dû passer par la renégociation de certains crédits. Leur réaménagement au taux de 0.85 % sur 10 ans (au lieu de 5.22 % et 2.45 %) a permis une baisse non négligeable des remboursements annuels, soit un gain de 32 605 €. Leurs durées ont certes été rallongées de 3.5 ans pour l'un et de 4.5 ans pour l'autre, la commune diminue cependant le coût total du crédit (montant restant à rembourser jusqu'à l'échéance du crédit) de 51 338 €. Les chiffres ont été présentés lors de la séance du conseil municipal du mercredi 26 mai 2021. (Renégociation des emprunts auprès de la Caisse d'Epargne – Modification de la délibération n°D_2021_01_30_02 du 30 janvier 2021)

« Les programmes importants tels que l'agrandissement du Triolet (environ 1 500 000 € pour Contamine) nécessitent obligatoirement d'obtenir d'importantes subventions et d'avoir recours à l'emprunt. »

Le SIVU gère ce dossier. À ce titre, son bureau demande les subventions, contracte les prêts, etc., ceci avec l'accord des trois communes concernées. Les derniers chiffres connus s'élevaient à environ 1 200 000 €. Le projet est en cours de réexamen après le refus du permis de construire. Les travaux s'orientent désormais vers une rénovation et non un agrandissement. Ce dossier est l'objet d'un travail soutenu de la part de nos délégués, de même que d'une présence constante et conséquente aux réunions. Le projet a été remanié et devient cohérent grâce à leur travail.

« [...] ont permis d'avoir recours à des travaux en régie (c'est-à-dire effectués par nous-même[s]), source d'économies, seuls les matériaux étaient facturés. »

Les travaux réalisés en régie ont coûté autant, sinon davantage, que s'ils avaient été réalisés par des entreprises extérieures et ont été, de plus, mal réalisés et/ou inachevés. Une assurance décennale aurait pu être activée pour ces défauts techniques de réalisation. Du personnel supplémentaire a été embauché ainsi qu'un chauffeur de pelle pour un coût non négligeable

« La commune reste figée : les CU et permis de construire sont refusés sous prétexte de manque d'eau. »

La pénurie d'eau n'est pas « un prétexte », c'est une réalité. L'arrêt du programme d'urbanisme en est une conséquence. Les importants investissements consacrés dans l'amélioration du réseau d'eau potable et la réalisation d'un nouveau schéma directeur du réseau permettront une analyse plus fine des causes de cette pénurie. Nous ne faisons qu'appliquer les principes de précaution et de prévention. Nous économisons notre ressource en eau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal proteste contre/dénonce les propos inacceptables de Monsieur Alain CARTIER et renouvelle son entière confiance à Monsieur Georges CANICATTI, Maire élu de la commune.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 19 AOUT 2021	Fait à Contamine-Sarzin, le 19 AOUT 2021
Et de la publication le : 19 AOUT 2021	Le Maire, Georges CANICATTI